



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 20 février 2008 (22.02)
(OR. en)**

6445/08

**EDUC 59
JEUN 21
ECOFIN 82
AG 22
COMPET 71
RECH 70**

RAPPORT

du: Conseil "Éducation, jeunesse et culture"
au: Conseil européen (13 et 14 mars 2008)

Objet : Messages clés en matière d'éducation et de formation en matière de jeunesse,
adressés au Conseil européen de printemps

Les délégations trouveront ci-joint les messages clés en matière d'éducation et de formation et en matière de jeunesse, qui ont été adoptés par le Conseil "Éducation, jeunesse et culture" le 14 février 2008.

ÉDUCATION ET FORMATION

Messages clés concernant l'éducation et la formation tout au long de la vie au service de la connaissance, de la créativité et de l'innovation

LE CONSEIL, réuni en formation "Éducation, jeunesse et culture",

RAPPELANT les progrès accomplis au niveau politique en 2007 et début 2008, notamment:

- les conclusions du Conseil du 24 mai 2007 sur un cadre cohérent d'indicateurs et de critères de référence pour le suivi des progrès accomplis vers les objectifs de Lisbonne dans le domaine de l'éducation et de la formation;
- la recommandation du Parlement européen et du Conseil établissant le cadre européen des certifications pour l'apprentissage tout au long de la vie;
- les conclusions du 15 novembre 2007 du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres réunis au sein du Conseil sur l'amélioration de la qualité des études et de la formation des enseignants;
- la résolution du Conseil du 15 novembre 2007 concernant la modernisation des universités pour favoriser la compétitivité européenne dans une économie mondiale fondée sur la connaissance;
- l'accord politique du 22 novembre 2007 dégagé sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil portant création de l'Institut européen d'innovation et de technologie;
- la résolution du Conseil du 15 novembre 2007 intitulée "Des compétences nouvelles pour des emplois nouveaux";
- la résolution du Conseil du 15 novembre 2007 sur l'éducation et la formation comme moteur essentiel de la stratégie de Lisbonne;
- le rapport stratégique de la Commission du 11 décembre 2007 concernant la stratégie renouvelée de Lisbonne pour la croissance et l'emploi: "*Lancement du nouveau cycle (2008-2010) - Garder la cadence des réformes*";
- le rapport d'étape conjoint 2008 du Conseil et de la Commission sur la mise en œuvre du programme de travail "Éducation et formation 2010";

SOUMET au Conseil européen du printemps 2008 les messages clés en matière d'éducation et de formation qui figurent ci-après.

1. Dans le domaine de l'éducation et de la formation, des progrès ont été réalisés par rapport aux objectifs et aux critères fixés pour 2010, mais il reste encore des défis importants à relever, dans un certain nombre de domaines clés, pour **mettre en œuvre les stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie**. Les États membres devraient, en priorité, prendre des mesures concrètes pour:
 - réduire de manière substantielle le nombre de jeunes qui ne savent toujours pas lire correctement et le nombre de ceux qui quittent l'école prématurément;
 - améliorer les niveaux de qualification atteints par les apprenants issus de l'immigration;
 - faire en sorte que l'enseignement soit considéré comme un choix de carrière intéressant par les meilleurs diplômés et que les enseignants se voient dispenser une formation initiale de haute qualité et aient accès au perfectionnement professionnel;
 - inciter davantage d'adultes, en particulier les travailleurs faiblement qualifiés et les travailleurs plus âgés, à tirer parti des possibilités d'éducation et de formation.

2. Pour que le **triangle de la connaissance** soit une réalité, l'éducation et la formation doivent l'une et l'autre assurer l'existence dans la population d'un socle de connaissances et de compétences élargi et **développer chez les apprenants la créativité et la capacité d'innovation**. Il est nécessaire à cette fin:
 - de développer les programmes d'enseignement à tous les niveaux de manière à renforcer les compétences des apprenants en termes de créativité et d'innovation;
 - d'envisager au niveau européen de procéder à une évaluation des besoins futurs de compétences dans le cadre du suivi de l'initiative intitulée "Des compétences nouvelles pour des emplois nouveaux";
 - de doter les universités de l'autonomie dont elles ont besoin pour développer des partenariats avec le monde des entreprises et les autres acteurs nationaux, régionaux et locaux, et leur permettre ainsi de bénéficier d'un financement complémentaire de la part du secteur privé. Les universités devraient ouvrir de plus en plus aux apprenants non traditionnels l'accès à l'enseignement supérieur;
 - de développer la coopération, au niveau politique, entre les domaines de la culture et de l'éducation.

3. Pour faire de l'Europe une société ouverte à tous et la doter d'une économie compétitive, il est essentiel de pourvoir les individus des compétences nécessaires, y compris linguistiques, pour participer au **dialogue interculturel**. Outre leur rôle interculturel, le multilinguisme et la maîtrise de langues étrangères sont pour les entreprises européennes des atouts concurrentiels indéniables sur le marché mondial.

4. La **mobilité transnationale** devrait être développée en termes de qualité, d'amplitude et d'équité. Parallèlement au programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, les programmes de mobilité nationaux et régionaux devraient être menés de façon à ce qu'une certaine période d'étude à l'étranger devienne une pratique courante dans l'enseignement supérieur et qu'une plus grande mobilité soit encouragée dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelles;

INVITE DÈS LORS LA COMMISSION,

en vue d'assurer la continuité de l'actuel programme de travail "Éducation et formation 2010" et de définir de nouveaux objectifs en la matière, à présenter au plus tard fin 2008 une proposition de cadre stratégique actualisé pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation.

JEUNESSE

Messages essentiels concernant la poursuite de la mise en œuvre du Pacte européen pour la jeunesse

A. Contexte et progrès réalisés en 2007 en ce qui concerne le Pacte européen pour la jeunesse

1. Depuis 2005, le Pacte européen pour la jeunesse est devenu un outil essentiel de l'action européenne pour la jeunesse. Il couvre un large éventail de mesures visant à faciliter le passage des études à l'emploi et à concilier la vie professionnelle, la vie privée et la vie familiale, dont certaines s'inscrivent dans le cadre du volet microéconomique (esprit d'entreprise), d'autres dans celui du volet "emploi et inclusion sociale" des programmes nationaux de réforme de Lisbonne.
2. Le document intitulé "Investir dans la jeunesse: une stratégie d'autonomisation", publié en avril 2007 par le Bureau des conseillers de politique européenne de la Commission européenne, souligne qu'un investissement effectif dans la jeunesse est essentiel pour un avenir prospère, tant sur le plan économique que sur le plan social, et que les États membres devraient reconnaître les défis communs auxquels ils sont confrontés dans le cadre de l'objectif à long terme consistant à autonomiser la jeunesse et adapter leurs politiques économique et sociale en conséquence.
3. Dans sa communication intitulée "Promouvoir la pleine participation des jeunes à l'éducation, à l'emploi et à la société", adoptée le 5 septembre 2007¹, la Commission a mis l'accent sur les défis sociaux et économiques que présente le chômage des jeunes pour l'Europe et proposé une approche transversale accompagnée de mesures concrètes au niveau européen et à celui des États membres.

¹ COM(2007) 498 final.

4. En novembre 2007, le Conseil des ministres a salué les propositions faites par la Commission dans sa communication du 5 septembre 2007 en adoptant des conclusions sur une approche transversale de la politique de la jeunesse¹ et a tenu un débat sur la mise en œuvre et le suivi du Pacte européen pour la jeunesse; les ministres ont souligné la nécessité d'améliorer le suivi de la mise en œuvre du Pacte européen pour la jeunesse à tous les niveaux du processus décisionnel et de développer un échange de bonnes pratiques, y compris des méthodologies d'analyse des bonnes pratiques et de leur transférabilité.
5. En décembre 2007, le Conseil européen a souligné qu'il convient d'adopter une approche de l'emploi fondée sur le cycle de vie, en veillant à une mise en œuvre plus concrète du Pacte européen pour la jeunesse, y compris en assurant un suivi et une intégration efficaces.
6. L'analyse des programmes nationaux de réforme pour 2007 fait ressortir les éléments ci-après.
 - De plus en plus d'États membres font de la jeunesse une priorité dans le cadre de la stratégie de Lisbonne. Depuis l'adoption du Pacte européen pour la jeunesse en 2005, le chômage des jeunes a diminué dans certains États membres; toutefois, il a continué d'augmenter dans quelques autres États membres.
 - Bien que la situation varie beaucoup d'un État membre à l'autre, le chômage des jeunes reste élevé (17,4 %) et environ 4,7 millions de jeunes n'ont actuellement pas de situation socioprofessionnelle stable.
 - Les taux d'abandon scolaire diminuent dans la plupart des États membres.

¹ JO C 282 du 24.11.2007, p. 16.

- Garantir des parcours sûrs pour l'inclusion sociale et professionnelle des jeunes reste un objectif essentiel des politique en matière de jeunesse; les jeunes, en particulier ceux provenant de milieux défavorisés, sont confrontés à des difficultés entre l'école et l'emploi.
- De nombreux États membres n'ont toujours pas de stratégie cohérente et intersectorielle pour la jeunesse.
- Depuis peu, on parle souvent du Fonds social européen, qui contribue dans de nombreux États membres à des mesures actives sur le marché du travail, en particulier en faveur des jeunes, mais il est toujours nécessaire d'utiliser de manière plus efficace les instruments politiques et financiers existants.
- Il y a également un manque de moyens substantiels d'information et de suivi concernant le Pacte européen pour la jeunesse.

B. Messages essentiels

Les jeunes jouent un rôle essentiel dans la réalisation de progrès sociaux et économiques. Ce fait est collectivement reconnu dans le cadre de la stratégie de Lisbonne et est de plus en plus largement pris en compte dans la mise en œuvre du Pacte européen pour la jeunesse. Même si certains progrès ont déjà été réalisés dans les domaines concernés, les questions ayant trait à l'emploi des jeunes constituent toujours de grands défis pour les pouvoirs publics en Europe.

Dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre du Pacte européen pour la jeunesse, les États membres devraient mettre l'accent sur les priorités ci-après.

- 1. L'emploi des jeunes, leur participation à l'éducation et à la formation et leur intégration sociale devraient rester des objectifs essentiels des stratégies économiques et sociales et les États membres devraient privilégier des mesures concrètes en vue de relever les défis que ces questions représentent.***

En fonction de la situation nationale, les stratégies d'emploi et les stratégies sociales des États membres devraient accorder une attention particulière aux objectifs d'emploi des jeunes, notamment en ce qui concerne la transition des études à l'emploi, les conditions de travail précaires, la flexisécurité, l'employabilité, la promotion de l'esprit d'entreprise, la reconnaissance des compétences acquises dans le cadre de l'éducation non formelle et le soutien à l'autonomie des jeunes.

Les fonds structurels de l'UE devraient être mieux utilisés dans des projets locaux et régionaux spécialement conçus pour tenir compte de la dimension "jeunesse".

- 2. Une attention particulière devrait être accordée aux jeunes moins favorisés, en particulier grâce à un effort d'orientation plus important, à un soutien multidisciplinaire et à des mesures adaptées.***

Dans certains cas, les jeunes moins favorisés se trouvent encore dans des situations de marginalisation, ils ne sont pas toujours suffisamment pris en compte dans le cadre des politiques d'éducation, de formation ou d'emploi et dans le cadre des politiques sociales. Les politiques concernant les jeunes devraient accorder plus d'attention aux jeunes moins favorisés et trouver de nouveaux parcours spécifiques et novateurs permettant de mieux les aider dans leur passage des études, de l'inactivité ou du chômage à l'emploi.

Des efforts résolus s'imposent afin d'améliorer les compétences de base des jeunes et de réduire l'abandon scolaire. Les États membres devraient concevoir des mesures adaptées, par exemple dans le domaine de l'information, de l'orientation et du conseil, de l'expérience professionnelle, et offrir aux jeunes toutes les possibilités de manière à leur permettre d'acquérir et de développer des compétences et des qualifications.

3. *Il convient de poursuivre les efforts visant à développer la dimension "jeunesse", sur la base d'une approche intersectorielle et de l'autonomisation des jeunes, dans le cadre de la gouvernance de la stratégie de Lisbonne.*

L'approche intersectorielle devrait être renforcée par l'intensification de la coopération entre les administrations chargées de la jeunesse et celles qui sont chargées de la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne au niveau national et de l'établissement de rapports sur cette stratégie.

Les États membres devraient travailler avec les jeunes et tous les partenaires concernés afin d'améliorer le processus de mise en œuvre et d'évaluation relatif au Pacte européen pour la jeunesse.

Les résultats obtenus devraient être rendus plus visibles, entre autres par l'élaboration de méthodes et d'instruments permettant de mieux évaluer la mise en œuvre du Pacte européen pour la jeunesse dans les rapports nationaux et dans le rapport annuel de la Commission, dans lequel des recommandations pourraient être formulées à l'intention des États membres concernant la mise en œuvre du Pacte.
